

COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre
du comité de suivi n° 5
Nicolet-Yamaska



QUESTERRE

9 décembre 2010

Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales	2
Compte rendu de la rencontre- Sommaire des discussions.....	4
1. Mot de bienvenue.....	4
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	4
3. Présentation du comité de suivi et des membres	4
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ).....	5
5. Présentation de Questerre et du puit foré sur le territoire couvert par le comité.....	6
6. Varia, questions et suggestions	7
7. Fin de la rencontre.....	7

Informations générales

Date : 9 décembre 2020	Durée : 13 h à 13 h 35 (35 minutes)
Endroit : Réunion virtuelle sur Zoom	
<p>Personnes présentes</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Sylvain Laplante, maire – La Visitation-de-Yamaska • M^{me} Denise Gendron, mairesse – Sainte-Monique et membre du conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska (à partir du point 6 de l'ordre du jour) • M^{me} Sonia Caron, administratrice - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec <p>Questerre</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) • M. Michael Binnion, président et chef de la direction • M. Rick Tityk (observateur) <p>Association de l'énergie du Québec (AEQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Éric Tétrault, président <p>Pilote groupe-conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Samanta Penaloza <p>Absents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Rheault, directeur régional - Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec • Réal Fréchette, propriétaire foncier • Suzie O'Bomsawin, directrice du Bureau du Ndakinna - Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 	

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du comité de suivi et des membres
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)
5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité
6. Varia, questions et suggestions
7. Fin de la rencontre

Compte rendu de la rencontre- Sommaire des discussions

1. Mot de bienvenue

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour le temps accordé.

Il explique que la rencontre du comité est la première sous l'égide de Questerre et qu'elle constitue une opportunité de dialoguer avec l'entreprise titulaire de la licence et opérateur désigné. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de tenir cette rencontre avant ni en personne, mais Questerre tenait à ce qu'elle ait lieu avant 2021.

Il cède la parole à M. Michael Binnion, président et chef de la direction de Questerre.

M. Binnion explique brièvement l'histoire de la compagnie au Québec ainsi que son expérience personnelle au sein de l'industrie au Québec depuis les années 80. Il mentionne que les experts de l'entreprise connaissent bien la géologie du Québec et les meilleures pratiques pour produire du gaz naturel.

Il indique avoir constaté au fil du temps qu'il est plus difficile de produire du gaz au Québec que d'en trouver, mais qu'il a écouté les Québécois et mis de l'avant une nouvelle approche collaborative susceptible de répondre aux préoccupations des communautés quant aux émissions de GES, à la contamination de l'eau, au bruit, aux nuisances et au partage des bénéfices.

Pour réaliser son projet qui devrait permettre de verser 3 % des profits aux villes, de payer les propriétaires fonciers avec de bons baux et de créer 6 000 emplois (les plus payants aux pays et la majorité au Québec), il compte obtenir en privilégiant la transparence, en travaillant avec les communautés avec une nouvelle technologie qui produira du gaz propre sans émettre de GES ni utiliser de produits chimiques toxiques, et en partageant les bénéfices. Tout en rappelant que le permis de l'entreprise est suspendu temporairement, il souligne qu'il n'y aura pas de reprise des activités avant d'avoir obtenu cette acceptabilité sociale.

Il conclut en remerciant les participantes de leur temps comme bénévoles.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du comité de suivi et des membres

M. Boudeweel-Lefebvre souligne que la rencontre permettra de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les travaux qui ont été réalisés et en abordant les nouvelles étapes du projet. Il précise également que le statut et les modes de fonctionnement du comité sont inchangés.

Après avoir présenté les membres du personnel de Questerre qui participent à la rencontre, il invite les membres du comité à se présenter à tour de rôle et chacun d'eux le fait brièvement.

4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)

M. Tétrault présente l'Association de l'énergie du Québec (AEQ). Il précise qu'elle regroupe des investisseurs, des promoteurs, des producteurs et des sous-traitants qui souhaitent faire des projets de gaz naturel ou d'énergies renouvelables; autrement dit, tous ceux qui sont intéressés de près ou de loin à une production de gaz locale éventuelle au Québec, si la chose devenait possible.

Il précise que Questerre est un des membres de l'AEQ dont l'approche est très simple : les membres doivent recourir à de nouvelles technologies à la fine pointe et une excellente formule de partage des profits avec les communautés. C'est le cas de Questerre qui a en sa possession une technologie de gaz propre, c'est-à-dire un gaz sans émission, ce qui est une première mondiale.

L'entreprise souhaite pouvoir faire la démonstration de sa technologie dans le cadre d'un projet pilote ou projet laboratoire qui serait la première étape avant de passer ou de penser à autre chose au Québec. Outre cette technologie unique au monde qui demande à être testée, l'autre élément d'importance est le partage des profits. On parle de sommes variant de 500 k\$ à 1M\$ par année par communauté, ce qui est une formule beaucoup plus généreuse que celle qui avait été proposée, il y a une dizaine d'années.

Il invite les membres intéressés à le rencontrer, pour une mise à jour plus complète sur Questerre et son projet pilote, à le contacter au retour de la période des Fêtes.

Intervention de M. Laplante

Q. On parle de redevances de 500 k\$ à 1 M\$ aux communautés. Une communauté pour vous c'est quoi, une municipalité, une région?

Réponse de M. Tétrault

R. C'est une municipalité qui accueillerait éventuellement un ou plusieurs puits sur son territoire.

Commentaire de M. Laplante

Nous, à La Visitation, on en a déjà un.

Précision de M. Tétrault

Il ne s'agit pas de redevances, mais d'une formule de partage des profits qui est plus généreuse comme telle; donc, plus les opérations vont bien, plus les communautés s'enrichissent, dans le fond. C'est plus facile d'avoir des communautés qui sont partenaires à part entière que de verser des redevances. Celles-ci seront versées par les entreprises au gouvernement.

Monsieur le maire soulève un point important. Lorsque le gouvernement va finalement autoriser, s'il le fait un jour, la production de gaz naturel, l'entreprise devra verser des redevances très importantes au gouvernement. Sa formule est que les redevances ne sont versées qu'à lui et qu'il les reverse à son tour à des villages ou à des communautés, sous forme de programmes. À nos yeux, ce n'est pas une formule acceptable, car nous sommes obligés d'attendre le gouvernement pour que les communautés en bénéficient. C'est pourquoi nous proposons une formule qui permet aux municipalités de tirer des avantages sans attendre les gouvernements.

5. Présentation de Questerre et du puit foré sur le territoire couvert par le comité

Intervention de M. Binnion

Avant de débiter la présentation, M. Binnion signale au maire que Questerre peut lui envoyer un rapport d'analyse indépendant sur les 3 % des profits pour une ville comme La Visitation.

Réponse de M. Laplante

Il confirme son intérêt à prendre connaissance de ce rapport.

À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*), M. Boudeweel-Lefebvre fait un bref résumé de la compagnie, de sa mission et de sa vision.

Il présente ensuite une carte du territoire couvert par le comité, y situe le puits A261 et explique que Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100 % des droits d'exploration sur les licences et qu'elle est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule qui peut amorcer des travaux. Il présente aussi une photo aérienne du site.

Après avoir rappelé que les travaux réalisés sur le site remontaient à 2009, soit la complétion du puits et la remise en état de la quasi-totalité (99,5 %) de la superficie initiale du site, il décrit les activités de 2020, soit :

- l'obtention par Questerre, au début de l'année, d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à la fermeture temporaire du puits;
- la surveillance hebdomadaire du site et le fait qu'il n'y a eu aucun incident à signaler;
- des travaux de peinture sur la tête du puits;
- la modification de la signalisation;
- la mise en place d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation ainsi que d'entretien;
- une demande de renouvellement de l'autorisation relative au puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il a conclu cette revue des activités de l'année en mentionnant que le puits est l'objet d'une suspension et qu'il n'est pas question d'entreprendre des travaux sur le site à court ni à moyen terme.

Il aborde aussi les mesures de sécurité mises en place sur le site, soit :

- des inspections hebdomadaires par du personnel qualifié;
- l'érection d'une clôture autour du puits et la mise en place de blocs de béton;
- l'installation de chaînes et de cadenas sur les vannes de la tête du puits.

Il signale qu'entre les réunions du comité, les membres peuvent acheminer des demandes d'information et des questions à la firme Pilote groupe-conseil qui les transmet à Questerre.

6. Varia, questions et suggestions

M^{me} Gendron se joint à la réunion.

M. Boudeweel-Lefebvre résume les travaux effectués et précise qu'il n'y pas de situation spécifique à signaler quant au puits A 265 et au territoire n° 5. Compte tenu de la suspension des puits, il n'y a pas de travaux prévus à court terme.

Si des développements majeurs devaient survenir entre la réunion d'aujourd'hui et la prochaine, il y aurait assurément des discussions avec le comité de suivi.

Suggestion de M^{me} Gendron

C'est mon 4^e comité de suivi en 10 jours et il m'en reste un autre. Je ne sais pas s'il y a moyen d'étaler un peu plus les réunions dans l'année, surtout que les municipalités sont très prises en décembre avec leurs budgets.

Commentaire de M. Boudeweel-Lefebvre

Il faut un suivi tous les ans. Cet été, la COVID a compliqué les choses et il était impossible de tenir des réunions en personne. Nous avons obtenu du MERN l'autorisation d'organiser des rencontres virtuelles et Questerre tenait, comme nouvel opérateur à ce qu'elles aient lieu en 2020. On espère un retour à la normale en 2021.

7. Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation à la rencontre.

La rencontre est terminée.